



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angers,  
le 26 juillet 2016

### Mesures de protection de la ressource en eau

#### Bulletin n°2

**Afin de protéger les cours d'eau les plus sensibles** et au vu des débits constatés, **les mesures de protection de la ressource en eau doivent être renforcées à compter de ce jour.**

Ainsi, la Préfète de Maine-et-Loire a décidé :

- **le classement en alerte des bassins-versants suivants :**
  - l'AUBANCE,
  - le BRIONNEAU,
  - la DIVATTE,
  - l'HYROME
  - la MOINE
  - la ROMME

Ce classement a pour conséquence un **appel à la vigilance de chacun** sur l'utilisation de la ressource en eau dans les bassins-versants concernés.

- **le classement en alerte renforcée** des bassins-versants suivants :
  - l'ARGENTON
  - le LAYON.

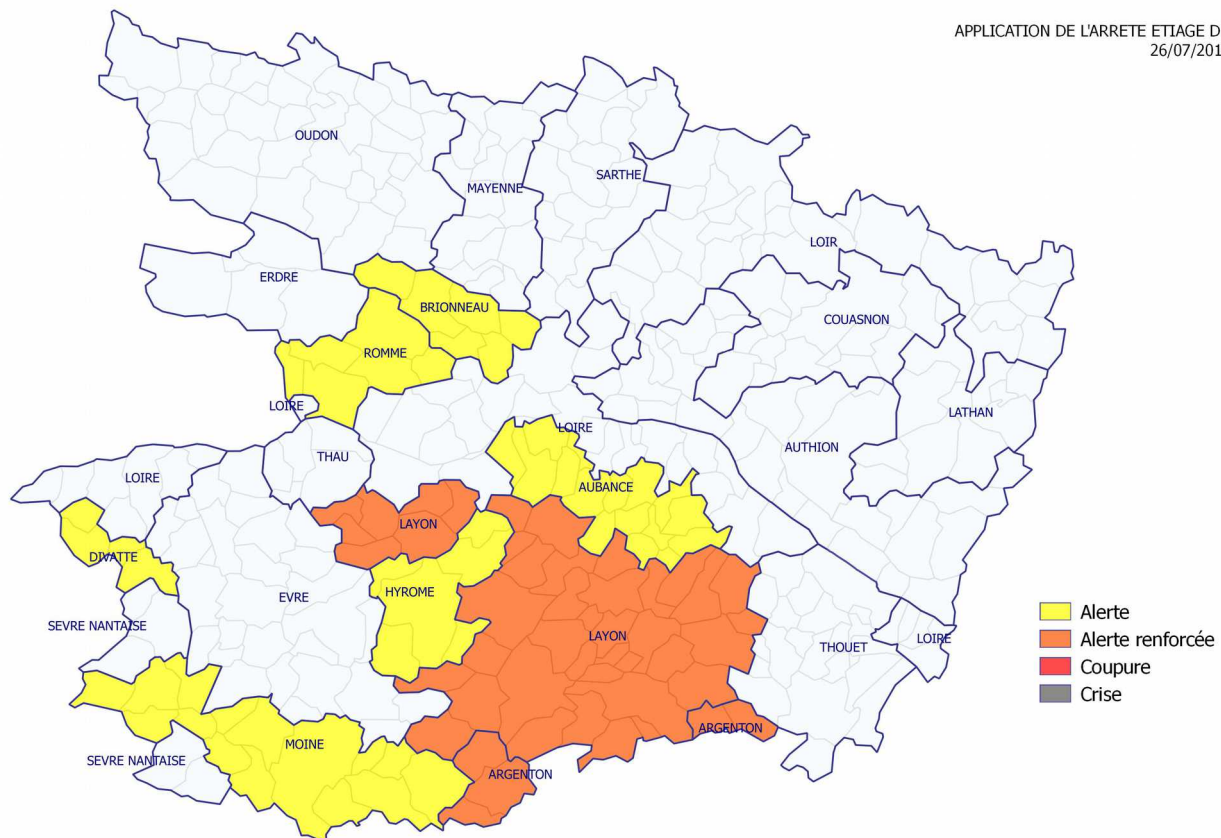
Ce classement a pour conséquence d'**interdire tout prélèvement en eau superficielle de 10 h à 20 h chaque jour.**

**Ces mesures prennent effet le 27 juillet 2016.**

**Pour le moment aucune mesure ne concerne les prélèvements en eaux souterraines, ni ceux dans le réseau d'alimentation en eau potable.**

**PRELEVEMENTS DIRECTS DANS LES EAUX SUPERFICIELLES**

APPLICATION DE L'ARRETE ETIAGE DU  
26/07/2016



GéoFLA©IGN

Mission Interservices de l'Eau et de la Nature - DDT de Maine et Loire - 15, bis rue Dupetit Thouars - 49 047 Angers Cedex 01  
Tél : 02.41.86.66.43. - Mail : ddt-sefaer-pe@maine-et-loire.gouv.fr